



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ISÈRE

REUNION DE BUREAU

Jeudi 12 mars 2020

Compte rendu

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ISÈRE

SIÈGE GRENOBLE

ZAC Bouchayer-Viallet
CS 20055
20, rue des Arts et Métiers
38026 Grenoble Cedex 1

SITE DE VIENNE

CS 30369
2, place Saint-Pierre
38217 Vienne Cedex

SITE DE VILLEFONTAINE

Maison des entreprises
23, rue Condorcet
38090 Villefontaine

SITE DE BOURGOIN-JALLIEU

EFMA
CS 24013 - Champ-Fleuri
10, rue Saint-Honoré
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 43 67 00

04 76 70 82 09
contact@cma-isere.fr
cma-isere.fr

Les membres du Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère se sont réunis en Bureau le jeudi 12 mars 2020 à 19h00 au siège de la Compagnie, sous la présidence de Monsieur Philippe TIERSEN.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 13 février 2020
2. Marketing - Communication
3. Accueil - Formalités - Affaires générales
 - Etat des chantiers EFMA et CMA
 - Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation de la sous-station de chauffage du bâtiment A - EFMA
4. Economie
 - Conventions de partenariat 2020 avec les territoires
 - Urbanisme : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (outil et procédure) et suivi des dossiers d'urbanisme
 - Membres associés : 2ème journée collective.
5. Finances RH
 - Avancements, promotions et primes de sujétions 2020
6. Emploi compétences
 - Information certification qualité
7. EFMA
 - Subvention foyer
8. Direction
 - Démarche d'appui à la transformation
 - Calendrier des instances – 2^{ème} semestre 2020
 - Isère attractivité
 - Sollicitation Prix BELIN
9. CRMA AURA
10. Questions diverses

Etaient présents : Philippe TIERSEN, Joseph LASTELLA, Bernard BIZZINI, Jean-François CLAPPAZ, Pierre PATRONCINI, Francis GARCIA SANTANA, Patricia CHEMIN, Michel GUILLOT, Patrick VACILOTTO, Frédéric SALVI.

Etaient excusées : Emmanuelle ROBERT-PITTALIS, Emilie DE BARROS.

1. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 13 février 2020

Les projets de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de Bureau du 13 février 2020 sont approuvés à l'unanimité.

2. Marketing - Communication

/

3. Accueil - Formalités - Affaires générales

3.1. Etat des chantiers EFMA et CMA

DOSSIER	OPERATION	DATE	SITUATION au 07/02	SITUATION au 06/03	OBSERVATIONS
EFMA					
Infiltrations EFMA - Bât A Salle EPS	DO	27/07/18	En attente rapport expert	En attente rapport expert	Expertise le 10/09 et le 10/10/18 Demande de prolongation de délai de remise du rapport
Réhabilitation restaurant d'application	TRAVAUX	06/12/18	Réunion de lancement effectué	Doublage, fx plafonds, électricité en cours Désamiantage terminé	Carrelage, CVC : sem 11
Rénovation sous-station	TRAVAUX	02/03/20		Consultation lancée	Choix de l'entreprise au Bureau du 12/03
SIEGE					
Infiltrations terrasse	DO	07/11/12	Attente plantations	Attente plantations	
Aménagement extérieur aile Ouest	TRAVAUX	04/05/18	Travaux reportés (budget)	Travaux reportés (budget)	
Infiltrations châssis puits lumière (salle du personnel)	DO	04/10/19	Attente retour expert	Expert négocie avec l'entreprise	Tvx évalués à 1 000 €. Devis 2 160 € transmis à expert
Infiltrations issue de secours APP	DO	13/12/19	Investigations le 5 mars	Report	En raison des délai de livraison des pierres de façades

Pour information

3.2. Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation de la sous-station du bâtiment A - EFMA

Il s'agit d'un marché de travaux inférieur à 40 000 € HT.

Conformément au code de la commande publique, 4 entreprises ont été consultées, les 4 ont répondu.

Société	Montant HT	Montant TTC
EOLYA	30 243.00 €	36 291.60 €
DECLICS	23 931.00 €	28 717.20 €
ENGIE	24 084.72 €	28 901.66 €
CLIMAX	27 161.00 €	32 593.20 €

L'analyse des offres a été faite par Arnaud PIGNOLO (AMO) – EFI Ingénierie

Les 4 offres présentent une réponse technique satisfaisante, avec du matériel de performances équivalentes et conforme au CCTP.

Les 2 offres les moins disantes sont les propositions de ENGIE pour un montant de 28 901.66 € et DECLICS pour un montant de 28 717.20 €.

Au vu du faible écart de prix, il est proposé de retenir ENGIE qui est le prestataire avec lequel nous avons un contrat de maintenance en cours pour cette sous-station.

Le suivi des installations sera d'autant plus simple que l'installateur et le mainteneur seront une seule et même entreprise.

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

4. Economie

4.1. Conventions de partenariat 2020 avec les territoires

Elus référents du dossier : Philippe TIERSEN, Pierre PATRONCINI, Emmanuelle ROBERT-PITTALIS

Technicien responsable du dossier : Christophe GUIVIER

Dans la continuité des conventions 2019, 4 conventions territoriales sont reconduites en 2020. Les 4 territoires concernés sont :

- Le Pays Voironnais,
- St Marcellin Vercors Isère
- Bièvre Isère
- Entre Bièvre et Rhône

Ci-après le tableau récapitulatif du contenu des conventions et des montants engagés.

<u>Pays Voironnais</u>			
Titre de l'action	Montant de l'action	Prise en charge EPCI	Prise en charge CMA
Petits déjeuners Expert	4 050 €	2 025 €	2 025 €
Entreprises en difficultés	5 400€	3 780 €	1 620 €
Accompagnements individuels	12 150€	6 075 €	6 075 €
Filière Sport-Loisir (innovation-inosport)	6 750 €	2 500€	4 250 €
<i>Montant total</i>	28 350 €	14 380 €	13 970 €
<u>Bièvre Isère</u>			
Titre de l'action	Montant de l'action	Prise en charge EPCI	Prise en charge CMA
Données artisanales	900 €	450 €	450 €
Accompagnements transmission/reprise	4 500 €	3 150 €	1 350 €
Diagnostics numériques	6 075 €	4 252.5 €	1 822.5 €
Création d'emplois et suivi RH	2 250 €	1 575 €	675 €
Diagnostics énergie*	11 250€	2 000 €	4 250 €
<i>Montant total</i>	24 975 €	11 427.5 €	8 547.5 €
<u>Saint Marcellin Vercors Isère</u>			
Titre de l'action	Montant de l'action	Prise en charge EPCI	Prise en charge CMA
Portrait de territoire	1 800 €	1 260 €	540 €
Courrier partenarial d'accueil des créateurs	0 €	0 €	0 €
Données artisanales du territoire	1 250 €	875 €	375 €
Accompagnements individuels	8 100 €	5 670 €	2 430 €
Diagnostics énergies*	5 850 €	2 145 €	2 145 €
Diagnostics numériques	4 725 €	3 307.50 €	1 417.50 €
Diagnostics mobilités*	7 200 €	2 640 €	2 640 €
<i>Montant total</i>	28 925 €	15 897.50 €	9 547.50 €

Entre Bièvre et Rhône			
Titre de l'action	Montant de l'action	Prise en charge EPCI	Prise en charge CMA
Connaître l'artisanat du territoire (focus Alimentaire et Prouduction)	1 350 €	675 €	675 €
Enquête transmission (ciblage sur le secteur production)	4 050 €	2 025 €	2 025 €
Informations collectives (petits déjeuners expert et formation)	4 950 €	2 475 €	2 475 €
Accompagnements individuels	15 300 €	7 650 €	7 650 €
Diagnosics mobilité*	7 200 €	2 640 €	2 640 €
<i>Montant total</i>	32 850 €	15 465 €	15 465 €

Ces conventions sont en cours de signature.

* Pour les actions « diagnostics énergie et mobilité » le financement complémentaire provient de l'Ademe et de la Région AURA.

Pour information

4.2. Urbanisme : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (outil et procédure) et suivi des dossiers d'urbanisme

Elus référents du dossier : Francis GARCIA SANTANA / Joseph LASTELLA
Technicien responsable du dossier : Laurie DELEGLISE

1/ Commission Départementale d'Aménagement Commercial : outil et procédure

Le 23 novembre 2018, la loi ELAN a apporté des modifications en termes d'organisation de la CDAC. Cette dernière a désigné la Chambre de Métiers et de l'Artisanat comme personne qualifiée.

L'article L751-2 du code du commerce précise que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat doit présenter, sans prendre part au vote, la situation du tissu économique, dans la zone de chalandise, et l'impact du projet sur ce tissu économique, permettant d'éclairer la décision ou l'avis de ladite commission.

Aussi, cet article prévoit que la CMA puisse réaliser, à la demande du préfet, des études spécifiques d'organisation du tissu économique, commercial et artisanal préalablement à l'analyse du dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale.

En résumé, lors de la commission, la CMA de l'Isère n'émet pas un avis mais donne des éléments techniques d'aide à la décision.

Les deux élus désignés sont : Francis GARCIA SANTANA en tant que titulaire et Joseph LASTELLA en tant que suppléant. Pour les aider dans leur mission de représentation une note est transmise en amont de la CDAC (exemple en annexe).

A ce jour, participation des élus à 4 CDAC d'octobre 2019 à mars 2020 soit 8 dossiers.

Pour information : un travail est mené avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et les autres Chambres départementales sur ce sujet afin d'obtenir un outil homogène.

2/ Suivi des dossiers urbanisme

Un suivi des dossiers relatifs à l'urbanisme est assuré par le service Territoires depuis mi-novembre 2019. L'ensemble des sollicitations sont enregistrées de manière numérique mais toutes ne donnent pas lieu à une réponse officielle de la CMA Isère. La priorité a été donnée aux projets considérés comme impactant pour l'artisanat.

Un récapitulatif des sollicitations est présenté en annexe. Ce récapitulatif sera fait tous les 3 à 4 mois.

Annexes :

- Exemple de note pour la CDAC – (annexe 1)
- Récapitulatif des dossiers relatifs à l'urbanisme – (annexe 2)

Pour information

Les élus participants demandent à être destinataire du Compte rendu de la CDAC et indiquent qu'il serait judicieux de faire acter une troisième personne (technicien) pour représentation si nécessaire.

Joseph LASTELLA : « *La CMA Isère ne prend pas part au vote, mais elle émet tout de même un avis (demandé par le représentant du Préfet) au vu de l'étude réalisée par le technicien* ».

Francis GARCIA SANTANA : « *Il avait été acté que Laurie DELEGLISE serait nommée 2ème suppléant.* »

4.3. Membres associés : 2ème journée collective.

Elu référent du dossier : Philippe TIERSEN

Techniciens responsables du dossier : Christophe GUIVIER / Audrey TURCO

Contexte :

Poursuite de la professionnalisation des membres associés.

Pour mémoire, le 10 février 2020 a eu lieu la 1^{ère} journée sur le fonctionnement des collectivités dont les retours sont très positifs.

Suite à cette 1^{ère} journée, une 2^{ème} journée est en cours de programmation.

Proposition :

La 2^{ème} journée portera sur l'offre de services de la CMA et la mission du membre associé sur son territoire.

Audrey TURCO proposera prochainement une date sur la 2^{ème} quinzaine de mai, ainsi que les modalités d'organisation.

Entre temps, pour mieux connaître l'artisanat sur leurs territoires respectifs et sur les prestations de la CMA, et afin de favoriser les échanges et le partage d'expériences, il est proposé aux membres associés de :

- Bénéficier d'un des diagnostics de l'offre de services de la CMA en lien avec les conventions territoriales. L'objectif étant ensuite de pouvoir témoigner lors de cette 2^{ème} journée (à réaliser sur mars-avril 2020)

- Recevoir un document avec les « chiffres clé » de l'artisanat spécifiques à chacun de leurs territoires et faire la mise en relation avec les « binômes techniques » qui seront également présents à cette 2^{ème} journée (à réaliser sur mars-avril 2020)

Les élus du Bureau, de la Commission économique, et ceux déjà identifiés comme « référents territoriaux » seront également invités à la 2^{ème} journée.

Un email d'information a été envoyé par le Président TIERSEN pour prévenir les membres associés de ces propositions.

Pour information

Les supports de formation du 10 février devaient être transmis au participants, ce n'est pas encore le cas.

Un atelier facebook pourrait être utilement proposé aux membres associés.

5. Finances RH

5.1. Avancements, promotions et primes de sujétions 2020

Comme validé par le bureau du 13 juin 2019, le principe qui prévaut à la Chambre de Métiers de l'Isère est le suivant :

Pour les avancements de classe, et sans indication dans le Statut du Personnel, sur 2 dates : soit le 1^{er} janvier de l'année, soit le 1^{er} juillet de l'année.

Pour les primes :

- 500 € net par personne dans le cadre de la prise en charge d'un surcroît d'activité significatif pendant une grande partie de l'année,
- 250 € net par personne dans le cadre d'une implication importante.

Le versement de la prime est soumis au respect de l'article 25 du Statut du Personnel des CMA qui indique que « chaque année, si la situation budgétaire le permet, le Président, sur proposition du secrétaire général décide le versement de prime dans la limite de 0,5 % de la masse salariale brute ».

5.1.1. Promotions

Pour 2020, 49 agents sont potentiellement bénéficiaires :

- D'un avancement de classe ou de niveau :
 - 13 agents à la CMA,
 - 9 agents à l'EFMA.
- D'un avancement au choix ou au grand choix :
 - 6 agents à la CMA,
 - 20 agents à l'EFMA.
- D'un repositionnement suite à l'évolution des missions confiées :
 - 1 agent à la CMA,

Pour un montant total de points mensuels comme suit :

- 458 points pour la CMA,
- 457 points pour l'EFMA.

Répartis sur l'ensemble de l'année (915 points mensuels en moyenne, 225 points au 1/01/2020).

5.1.2. Primes de sujétion

Il est proposé au bureau des élus le versement d'une prime de 500 € net pour 4 agents dans le cadre de la prise en charge d'un surcroît d'activité et une prime de 250 € net pour 2 agents dans le cadre d'une implication importante.
Soit un total de 2 500 € net.

Décision du Bureau : adoptés à l'unanimité

6. Emploi compétences

6.1. Information certification qualité Formation :

Un enjeu prioritaire, 2 démarches articulées, 1 seul calendrier commun

Un enjeu majeur : pour pouvoir bénéficier du financement public de la formation, les organismes de formation (OF) doivent être certifiés avant le 1/01/2021.
Les CFA avant le 1/01/2022.

2 démarches articulées : régionale et locale pour une certification unique régionale

Une démarche régionale (principalement sur la Formation Continue) engagée depuis décembre 2019 via 5 groupes de travail thématiques pour traitement des indicateurs par processus (32 critères).

Ces groupes qualité sont les suivants :

- Com/info et identification besoin et adéquation et recruter / critères : 1 +2+3+4+5+8+9
- Organisation action et accompagnement / critères : 6+7+ 10+12+ 13 (cfa) +14 (cfa) +15 (cfa) +17+18(collecte données) +19
- Evaluation acquis et satisfaction /critères : 11+16+30+31+32
- RH, achat, logistique /critères : 21+22(RH) +27+18+20
- Gestion partenaires, stratégie/veille / critères : 23+24+25+26 (RQT) +28+29

Une démarche locale CMA 38 : à la fois sur le périmètre FC et CFA, accompagné par un consultant – 8 processus

- 1) Accueil, positionnements, intermédiation : Sabrina RIFFAULT
- 2) Formation : Gérald RABATEL et Angélique LECOMTE
- 3) ingénierie : Christophe FOURNIER
- 4) guidance : Corinne BART et Angélique LECOMTE
- 5) éducatif : Céline PERNET
- 6) management qualité : Patrice MOREAU
- 7 et 8) management et communication : Catherine MONNIER

Un calendrier commun : Septembre 2020 : (annexe 3)

Audit de certification Qualiopi par l'AFNOR, sur 5 sites de formation (choisi de façon aléatoire sur les 24 existants)

Charge estimée :

En moyenne 8 à 12 jours par mois (pour une CMA classique), répartis comme suit :

- Réunions (formation/action avec conseil qualité/ groupe PIC) : 3 à 4 jours par mois
- Audit (préparation posture, rdv évaluation de mai, audit de septembre) : 1 à 2 jours par mois

- Mise en application et appropriation des outils (saisie des fiches formation au format qualité, remplissages des tableaux des moyens, travail avec formateurs internes et externe (charte, entretien annuel, organisation de l'appropriation ...) : 4 jours a minima par mois pour la CMA Isère, au regard de sa typologie (PRC, actions créateurs...), de son volume d'actions de formation et de son CFA : 24 jours / mois, (> à 1 ETP).

Pour information

7. EFMA

7.1. Subvention foyer

Comme chaque année, le foyer de l'EFMA demande une aide pour les dépenses liées aux voyages et déplacements des apprentis.

Ces sorties se font dans le cadre du cursus, ils concernent tous les secteurs, se font en proximité ou à l'étranger et sont cofinancés par les participations des jeunes, des ventes annexes principalement.

Depuis l'année scolaire 2019, chaque sortie doit produire un bilan mettant en avant les actions menées et les bénéfices pédagogiques de l'action.

Sur le plan financier, le travail consiste aujourd'hui à valoriser la totalité des coûts associés à ces sorties (pas uniquement les frais directs : visite, hébergement, transport, restauration...) de manière à ce que chacun soit en responsabilité par rapport à ce sujet et que l'on puisse optimiser les budgets investis.

Les projets 2020 (à budget constant) portent sur environ 25 actions pour plus de 500 apprentis.

La position du bureau est demandée pour un budget de 6000 euros.

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

8. Direction

8.1. Démarche d'appui à la transformation

Le contexte réglementaire et législatif impose d'importants changements dans nos missions, nos activités et notre organisation.

En complément des différents chantiers et notamment de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Compétences) et de manière à accompagner les personnels dans la transition sur les prochains mois, il a été envisagé de rechercher une solution qui puisse s'inscrire dans le temps et dans la diversité des besoins sur nos 3 sites.

Cette formule doit permettre d'assurer de la continuité et de la souplesse dans les travaux et accompagnements menés, plutôt que d'avoir recours à des intervenants différents au coup par coup.

Elle est cohérente avec la temporalité nécessaire au changement et doit être pensée comme un véritable investissement au service de notre première ressource.

La demande porte donc sur un accompagnement sur 2 ans.

Sur cette base une consultation a été lancée en janvier, publiée sur notre site et différents cabinets sollicités.

2 ont répondu GBCC et Iliano, mais seule l'offre GBCC est conforme au prix de 45 000€ TTC /an.

Elle respecte le cahier des charges et les critères de sélection définis :

- Valeur technique 60% : taille, portefeuille, compétence collaborateurs
- Prix 40%

La note obtenue est de 18/20.

L'offre s'articule en 2 « tiroirs » : sur le principe d'un droit de tirage en fonction des besoins

- De l'accompagnement individuel : coaching / régulation
- De l'accompagnement collectif, coaching de groupe collaborateurs ou élus.

Décision du bureau : adoptée à l'unanimité

8.2. Calendrier des instances

8.2.1. Réunion de Bureau – AG – Commissions – 2^{ème} semestre

Propositions :

Bureaux (19h00) :

- Jeudi 9 juillet
- Jeudi 17 septembre
- Jeudi 22 octobre (budget)
- Jeudi 19 novembre
- Jeudi 17 décembre

Commissions (19h00) :

- Jeudi 8 octobre : Economie
- Lundi 12 octobre : Formation
- Lundi 26 octobre : Finances
- Jeudi 29 octobre : Affaires générales

Assemblée générale (17h00) : lundi 23 novembre

Décision du Bureau : adoptées à l'unanimité

8.3. Isère attractivité

Annulé

8.4. Sollicitation Prix Belin

Depuis 1882 la Ville de Grenoble organise le Prix Belin, concours de plan de charpente à réaliser, destiné aux jeunes charpentiers de l'Isère.

La CMA Isère est sollicitée pour un soutien financier de 300 € pour permettre d'assurer la pérennité de cette manifestation et de participer à la récompense de ces jeunes charpentiers.

La remise du prix et des récompenses se tiendra le vendredi 13 mars à 18h30 à l'hôtel de ville de Grenoble. (Philippe est excusé).

Pas de participation financière les autres années

Décision du Bureau : Les élus ne souhaitent pas apporter de soutien financier à l'unanimité.

La CMA propose d'accueillir le Prix a une prochaine édition, faire un courrier dans ce sens.

9. CRMA AURA

9.1. Information démarche CMA Change 2021 et GPEC

Calendriers joints en annexe 4

10. Questions diverses

/

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Pierre PATRONCINI
Secrétaire




Philippe TIERSEN
Président

<p>Direction Economie Service Territoires Suivi par : Laurie Deléglise Elu présent : Francis Garcia Santana</p>	<p>Objet : Création d'un ensemble commercial – requalification de friche N° de dossier : 248 A</p>	<p>Date courrier : 10/01/2020</p>
---	---	---------------------------------------

A. Identification du projet

Situation : Le projet se situe sur la commune d'Echirolles, 35 648 habitants, au sein de Grenoble Alpes Métropole et dans le périmètre du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise. Il se situe plus précisément sur la partie sud de l'Espace Comboire au 24 rue de Comboire et, est desservi par la A480.

Demandeur : SNC SEPRIC REALISATIONS – Boulogne Billancourt (futur propriétaire des constructions, aménageur de Décathlon et Basic Fit sur l'Espace Comboire).

Description du projet : Le projet présenté en CDAC porte sur la création d'un ensemble commercial via la requalification de la friche des anciens établissements GERARD & PEYSSON (quincaillerie et réparation). La demande d'autorisation d'exploitation commerciale porte sur une surface de vente de 3 000 m², répartis de la manière suivante :

- 1 cellule de 400 m²
- 1 cellule de 1 500 m²
- 1 cellule de 1 100 m²

L'ensemble commercial devrait accueillir des activités relatives au « Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (4764Z) ou Equipement de la maison ».

Le dossier a déjà fait l'objet d'un passage en CDAC en octobre 2019, à la suite duquel un avis défavorable a été émis au regard des éléments d'analyse commerciale et d'aménagement du territoire (surfaces de vente inférieures à 200 m² et aucune précision sur le type d'activité souhaité). Le projet présenté à ce jour tient compte des observations émises.

B. Données économiques, commerciales et artisanales dans la zone de chalandise du projet

Données artisanales du territoire (au 30/06/2019) :

Grenoble Alpes Métropole, dans laquelle est intégrée la zone de la chalandise du projet, compte 445 516 habitants en 2019. La population a évolué de +2.9% entre 2013 et 2018. Ce territoire comptabilise **8 625 entreprises artisanales** (29.8% de l'ensemble des entreprises du territoire). Le secteur d'activité artisanale le plus représenté sur la métropole est le secteur du bâtiment (environ 40%).

Sur la commune d'Echirolles, on compte **658 entreprises artisanales et 39 sur l'Espace Comboire** réparties de la manière suivante : 16 dans le secteur des services, 14 dans le bâtiment, 6 en production et 3 en alimentation.

Zone de chalandise :

La zone de chalandise primaire du projet (temps de déplacement en voiture <10min), couvre 10 communes avoisinantes et environ 125 000 habitants. Cette zone est largement pourvue en pôles d'activités commerciales. Environ 137 commerces similaires à ceux prévus au projet sont présents sur cette zone de chalandise (selon les codes APE).

C. Impacts du projet sur le tissu économique, artisanal et commercial : compatibilité avec les documents d'urbanisme

Prescriptions du Document d'Aménagement Commercial du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise :

Le DAC localise l'Espace Comboire comme un **espace économique dédié aux seules activités économiques, ZACOM de type 3** pouvant seulement accueillir les activités commerciales qui peuvent difficilement s'insérer à l'intérieur de la ville (commerces occasionnels et exceptionnels « lourds »).

Prescriptions du Schéma Directeur des Espaces Economiques de la Métropole :

La zone périphérique commerciale de Comboire est considérée comme une centralité commerciale attractive dans laquelle l'un des principaux enjeux est **d'affirmer la vocation commerciale et accompagner la mutation des modèles commerciaux**.

Règlement du PLU la commune d'Echirolles :

L'Espace Comboire est classé en secteur Ucoz2 « **zone réservée aux activités économiques** de recherche, production, para-commercial, bureaux, services, etc... ».

Règlement du PLUi de la Métro (délibéré le 20/12/2019) :

L'Espace Comboire est référencé comme un EDC (Espace de Développement Commercial) qui autorise la création de surface de vente jusqu'à 8 000 m² en commerce de non proximité, et comme une CUC (Centralité Urbaine Commerciale) qui autorise le développement de surface de vente jusqu'à 400m² en commerce de non proximité. La cellule de 400m² prévue dans le projet, devrait accueillir, selon le pétitionnaire, un commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé ou un commerce d'équipement de la maison. Cette cellule devrait donc bien être destinée à un commerce de non proximité.

→Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme renforcée par la requalification d'une friche.

D. Conclusions de la contribution :

Le projet a peu d'impact sur l'artisanat à l'échelle du territoire. Le projet prend en compte les prescriptions de la CDAC d'octobre 2019 d'un point de vue commercial. De manière générale, ce projet peut participer à l'amélioration de la qualité des espaces publics de Comboire, aux objectifs de limitation d'utilisation du foncier (requalification friche) et à la création potentielle d'environ 30 emplois.

→Avis rendu par la CDAC : FAVORABLE

Carte de situation du projet : source Google Maps



Zone d'impact du projet : carte isochrone <10min voiture
- source Géoportail

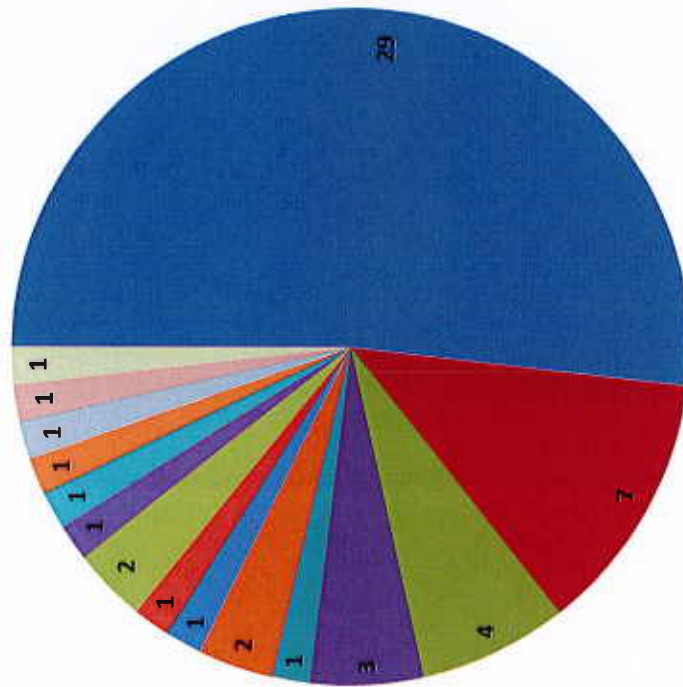


La carte isochrone ci-contre représente la zone géographique d'influence et de provenance de la clientèle au regard de l'implantation du projet en moins de 10 minutes en voiture. Cette zone correspond à la zone de chalandise primaire.

A noter que le projet détient une zone de chalandise comprenant une partie importante de l'agglomération grenobloise.

Dossiers relatifs à l'urbanisme (11/2019 – 02/2020)

Répartition des dossiers par objet



- Plan Local d'Urbanisme
- Commission Départementale Aménagement Commercial
- Règlement Local de Publicité
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Droit de Préemption sur les Fonds Commerciaux
- Dossier exploitation de chantier
- Schéma de Développement Commercial
- Aide financière à l'implantation
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Schéma de Développement Touristique
- Projet de création de marché
- Comité de suivi Aménagements routiers
- Plan de Prévention des Risques Inondations
- Opération de Revitalisation de Territoire
- Protocole d'Engagement Réservé Réciproque

- 56 dossiers réceptionnés du 01/11/19 au 29/02/20
- Majorité des dossiers : PLU (approbations, modifications, révisions)

Répartition territoriale des dossiers réceptionnés

METRO	
Echirolles	Convocation CDAC
Jarrie	Avis projet création marché
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VIENNE CONDRIEU	
Vienna Condrieu Agglo	Approbation Schéma de Développement Touristique Approbation modification PLU (Chuzelles/ Chasse sur Rhône) Procédure déclaration projet mise en comptabilité PLU (Estrablin)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS	
Voreppe	Révision RLP
Moirans	Convocation CDAC
Voiron	Convocation CDAC
Charnécles	Approbation modification PLU
La Buisse	Révision RLP
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE	
Chezneuve	Approbation PLU
Crachier	Approbation PLU
Saint Alban de Roche	Approbation révision simplifiée PLU
L'Isle d'Abeau	Approbation modification PLU
CAPL	Adoption Schéma de Développement Commercial
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BALCONS DU DAUPHINÉ	
Arandon	Approbation PLU
Chozeau	Modification simplifiée PLU
Morestel	Révision PLU
Saint-Chef	Procédure déclaration projet mise en comptabilité PLU
Villemoirieu	Approbation révision simplifiée PLU
Montalieu-Vercieu	Convocation CDAC
COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE EST	
Apprieu	Convocation CDAC
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE ISERE	
Bièvre Isère	Approbation PLU <i>i</i>
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COLLINES DU NORD DAUPHINE	
Saint Georges d'Espéranche	Modification simplifiée PLU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS	
Oz en Oisans	Modification simplifiée PLU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSSINE	
La Mure	Aide à l'implantation commerciale ou artisanale avec vitrine
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRESIVAUDAN	
Chapareillan	Révision PLU
Crolles	Approbation RLP
Le Versoud	Approbation révision PLU
Villard Bonnot	Approbation modification PLU
Montbonnot Saint Martin	Modification RLP
Laval	Approbation PLU
CC Grésivaudan	Convention Opération de Revitalisation de Territoire
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE	
Revel Tourdan	Convocation CDAC
Clonas sur Varèze	Droit de Prémption sur les Fonds Commerciaux
COMMUNAUTE DE COMMUNES LYON ST EXUPERY EN DAUPHINE	
Chavanoz	Signature PERR
Pont de Cheruy	Révision PLU
SAINT MARCELLIN VECORS ISERE COMMUNAUTÉ	
Cras	Arrêt projet PLU
Saint-Romans	Approbation révision PLU
La Rivière	Elaboration PLU
Vinay	Ouverture partielle à urbanisation
Vinay	Approbation modification PLU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES	
Clelles	Arrêt projet PLU
Saint-Guillaume	Arrêt projet PLU
Monestier de Clermont	Arrêt projet PLU
Monestier du Percy	Arrêt projet PLU
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINE	
Saint Jean de Soudain	Convocation CDAC
CC Les Vals du Dauphiné	Approbation PLUi

SCOT	
Nord Isère	Approbation SCOT
Rives du Rhône	Approbation SCOT
Boucles du Rhône en Dauphiné	Approbation SCOT
DÉPARTEMENT DE L'ISERE	
Département Isère	Comité Suivi Aménagements routiers
	Consultation PPA – PPRI
	Dossier exploitation de chantier (Avenières / Reventin Vaugris)

2. Modalités de préparation à la certification Qualiopi

2019

2020



Groupes régionaux des responsables formation des CMAD Animés par CRMA

Etape 1 : juin à octobre, appropriation des attendus Qualiopi /textes en vigueur

Conclusion : mise en place de groupes qualité composés de collaborateurs formation des CMAD et de référents qualité

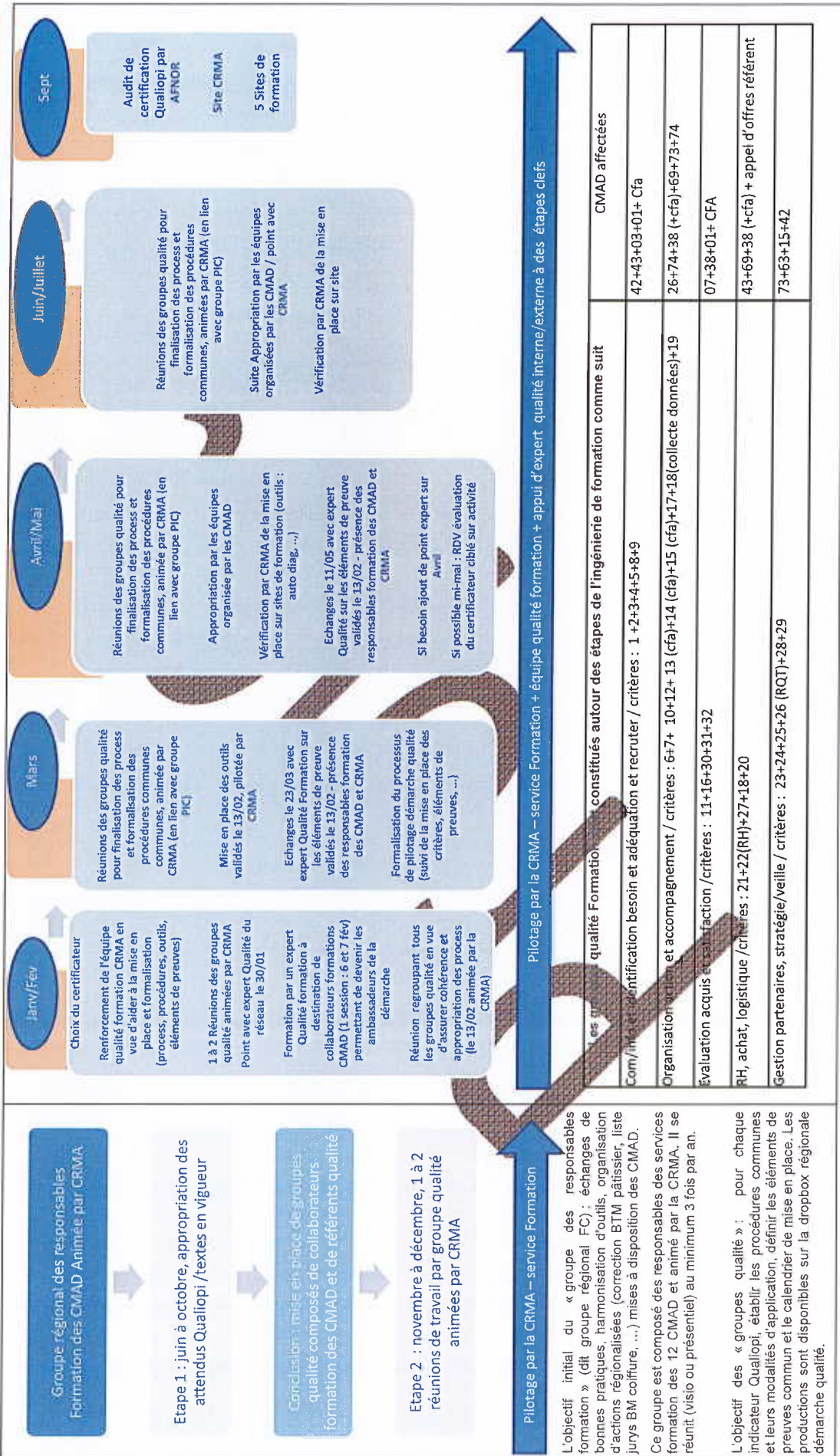
Etape 2 : novembre à décembre, 1 à 2 réunions de travail par groupe qualité animées par CRMA

Pilotage par la CRMA – service Formation

L'objectif initial du « groupe des responsables formation » (dit groupe régional FC) : échanges de bonnes pratiques; harmonisation d'outils, organisation d'actions régionalisées (correction BTM pâtisseries, liste jurys BM coiffure, ...) mises à disposition des CMAD.

Ce groupe est composé des responsables des services formation des 12 CMAD et animé par la CRMA. Il se réunit (visio ou présentiel) au minimum 3 fois par an.

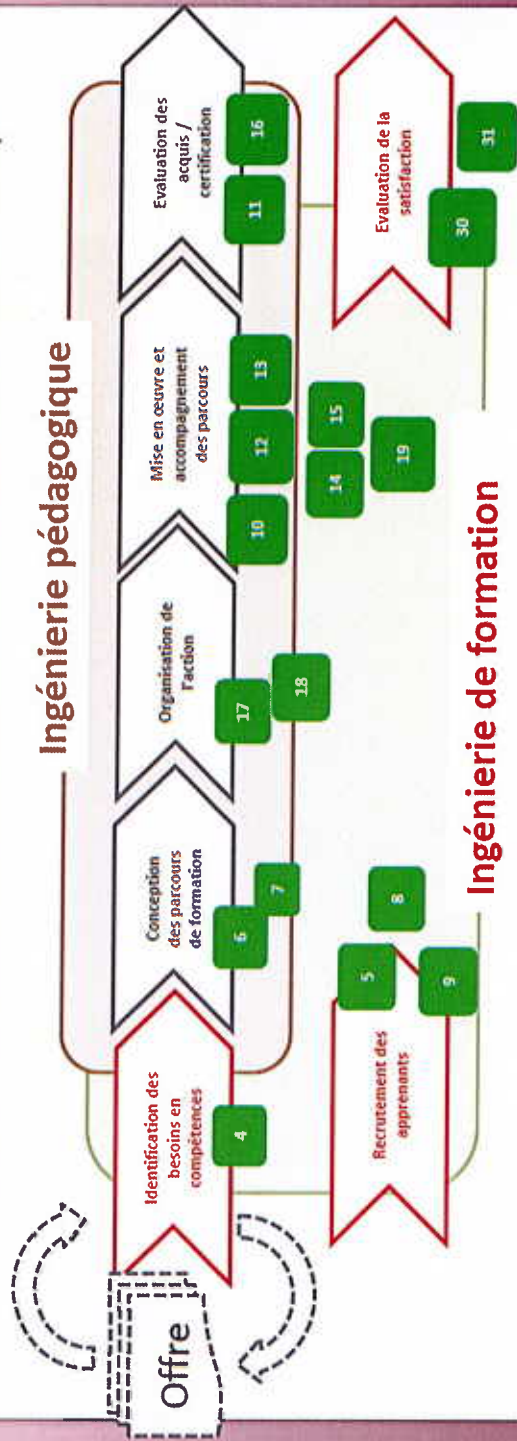
L'objectif des « groupes qualité » : pour chaque indicateur Qualiopi, établir les procédures communes et leurs modalités d'application, définir les éléments de preuves communs et le calendrier de mise en place. Les productions sont disponibles sur la dropbox régionale démarche qualité.



Exigences clients / attentes du marché



Conception et évolution des modules de formation

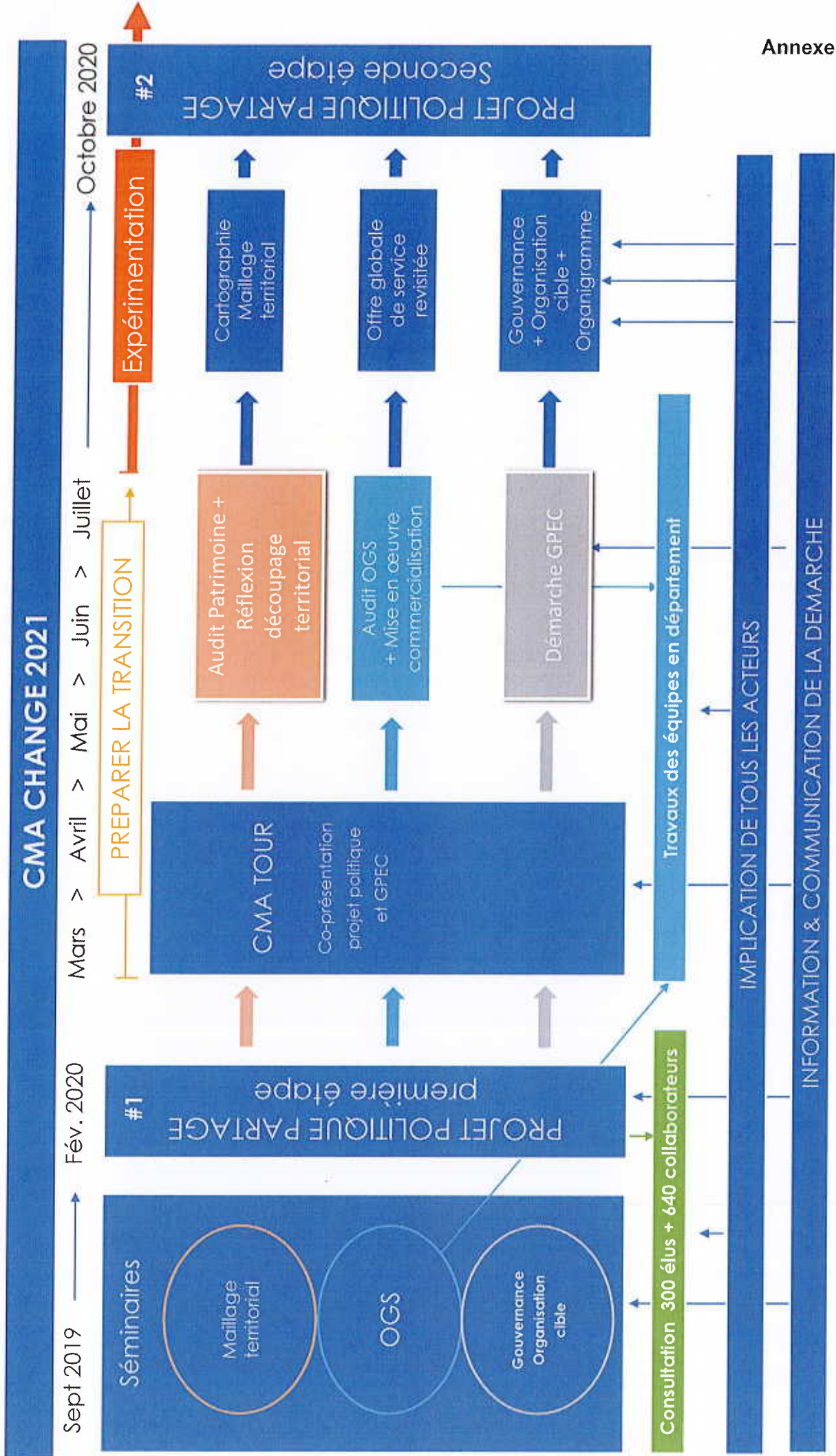


Ingénierie pédagogique

Ingénierie de formation

Satisfaction clients





Elaboration d'une stratégie de GPEC La méthodologie proposée

